

GESTION D'ENTREPRISE

GEL 2021 : Guide des mesures



Mesures	Public éligible	Situation actuelle	Commentaires complémentaires	Statut /UE
Calamités agricoles	Dispositif exceptionnellement étendu à tous les agriculteurs touchés par le gel , yc viticulture, grandes cultures, plantes à parfums etc. que l'agriculteur soit assuré ou non assuré	Zonage en cours des régions concernées par des pertes supérieures à 30% ou 42% pour les productions bénéficiant d'un aide couplée	Indemnisation jusqu'à 40% des pertes (contre 30% habituellement) Volonté du Ministre de raccourcir les délais (9 mois traditionnellement) quitte à passer par des systèmes d'avances. Le sujet des doubles seuils (30% ou 42% de pertes et, 13% de baisse chiffres d'affaires) pourrait être examiné; Objectif d'un versement des aides en arboriculture avant l'été. Les exploitants assurés seront également indemnisés.	Notifié UE.
Assurance récolte gel et/ou multirisque climatique	Agriculteurs assurés	Instruction des dossiers par les assureurs	Les agriculteurs assurés bénéficieront également du dispositif calamités dans des conditions à préciser.	Notifié UE.
Prise en charge des cotisations sociales ou report de leur paiement	Seuils et conditions d'éligibilité à définir	Annoncé par le Ministre	Dans un premier temps, il y aura report des charges sociales, une éventuelle prise en charge doit être votée en loi de finance. Détail de la mesure à venir.	De minimis
Remise gracieuse ou la modération de la taxe foncière sur le foncier non bâti	A préciser	Annoncé par le Ministre	Sur demande au centre de finances publiques.	De minimis
Dispositif d'urgence instruit par les Préfets	Exploitations les plus en difficultés	Annoncé par le Ministre	Enveloppe d'urgence à la main des Préfets pour apporter un soutien immédiat aux exploitations les plus en difficulté. Ciblage des exploitations en lien avec les chambres d'agriculture et la MSA.	De minimis
Fond spécifique entreprise	Entreprise de l'amont et de l'aval, agriculteurs	Annonce du Gouvernement	Sur le modèle du fond de solidarité "Covid". Aides forfaitaires basées sur la perte de chiffre d'affaire. Egalement ouvert aux entreprises de l'amont et de l'aval impactées par l'absence de récolte.	



Dispositif Région PACA	A définir	Annonce régionale	Aide d'urgence de 3M€ dans le cadre du fonds d'urgence d'aide face aux calamités agricoles.	?
Dispositif Région AURA	A définir	Annonce régionale	Aide d'urgence de 15M€	
Dispositif Région Occitanie	A définir	Annonce régionale	Aide d'urgence de 5M€	
Plan de Relance	Agriculteurs éligibles	Annonce du Gouvernement	Doublement de l'enveloppe du plan de relance affectée à la gestion des risques afin de favoriser l'investissement dans des outils de prévention, le déploiement de crédits supplémentaires pour la recherche et l'innovation.	
Mobilisation des PGE	Agriculteurs éligibles	Annonce du Gouvernement	Elargissement de l'éligibilité et assouplissement, notamment pour les exploitants ayant déjà commencé à rembourser un PGE.	
Chômage partiel	Salariés impactés	Annoncé par le Ministre	Modalité "traditionnelle", à 84%.	



PLUS D'INFORMATIONS :

Prenez contact avec la chambre d'agriculture de votre département

Retrouvez les coordonnées de votre Chambre d'agriculture sur
www.chambres-agriculture.fr

